



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10 avril 2024

### **L'Union européenne permet à plusieurs territoires ultramarins de déroger au marquage « CE » pour faciliter l'importation de produits de construction**

Le Parlement européen vient d'adopter en 1<sup>ère</sup> lecture à une très forte majorité le projet de règlement révisé relatif aux produits de construction. Les autorités françaises ont obtenu l'insertion dans ce texte d'une dérogation pour nos Outre-mer. Ainsi, il permettra à la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte, La Réunion et Saint-Martin, de mettre en œuvre une solution alternative au marquage « CE », pour faciliter l'importation de produits de construction issus des pays de leur environnement géographique.

Annoncée en juillet dernier lors du Comité interministériel des Outre-mer, cette **adaptation du droit de l'Union européenne aux spécificités ultramarines**, du fait notamment de l'éloignement avec l'hexagone, était **fortement attendue par les acteurs ultramarins**, et en particulier le monde économique et de la construction.

Obtenu grâce à la **mobilisation des autorités françaises**, cette dérogation permettra notamment aux acteurs de **faire face à l'augmentation des prix du fret et de l'approvisionnement en matériaux de construction**, grâce à un régime d'exception. Ce dernier sera élaboré au cours de l'année 2024 et permettra à nos territoires d'importer des produits de construction de pays tiers de leur zone géographique et donc de **disposer de produits notamment adaptés aux caractéristiques locales, compétitifs et plus rapides à acheminer**.

Marie GUÉVENOUX, ministre déléguée chargée des Outre-mer, salue : *« une évolution pragmatique et de bon sens des normes européennes, qui prennent en compte les spécificités ultramarines. Cette mesure contribuera positivement au développement économique de nos territoires et à leur intégration régionale ».*

#### **Contacts presse**

---

Service de presse de Marie GUÉVENOUX,  
Ministre déléguée chargée des Outre-mer  
Mél : [mompresse@outre-mer.gouv.fr](mailto:mompresse@outre-mer.gouv.fr)